

INCENDIE A VANNE

Le 2 juin 1884, Julien Simonin et Claude Gagey, revêtus de leur uniforme de gendarmes à pied dépendant de Lavoncourt, se rendent à Vanne.

Un incendie vient d'avoir lieu, heureusement il est circonscrit mais les dégâts sont importants. 3 maisons ont été touchées.

Stéphanie Patraud, 45 ans, originaire de Membrey et femme de Charles Hubert Purcey, manouvrier à Vanne raconte :

Vers 3 heures de l'après-midi elle a enfourné son pain dans le four de sa cuisine. Peu après, sa fille Alix, 16 ans, qui se trouvait devant la maison, s'est mise à crier que le feu était dans la toiture en chaume. Stéphanie Patraud est sortie précipitamment et a vu le grenier qui était en feu. Immédiatement elle a crié « Au feu ! » mais les habitants étaient aux champs. Les secours sont arrivés trop tard et sa maison et celle de Jean-Baptiste Boussard son voisin, étaient la proie des flammes sans qu'on puisse faire quelque chose.

Alix expliquera qu'étant dans le jardin elle a entendu « pétiller » dans le grenier. Elle a alors mis une échelle contre le mur pour aller voir. Découvrant le feu elle a eu si peur qu'elle est tombée de l'échelle mais a eu le réflexe de crier et sa mère est sortie et a donné l'alarme.

Le père, rentrant de Ray, a entendu sonner les cloches de Vanne. Il était sur le chemin du retour quand il a vu sa maison et les deux maisons de Boussard qui flambaient. En réalité, seules les toitures de chaume ont brûlé. Purcey estime la perte à 200 francs et avoue ne pas être assuré.

Boussard travaillait aux champs avec sa femme. Il a accouru lorsqu'il a entendu les cloches. Les toitures de ses deux maisons étaient déjà effondrées. Le hangar couvert en tuiles a été épargné. Son bétail a été sauvé par son gendre Louis Billet, le garde champêtre.

Il estime sa perte bien plus importante. 300 francs pour le mobilier et le linge, 140 francs pour 300 kg de foin et de paille, 170 francs pour 250 kg de farine, 300 francs pour un chariot et 2 charrues et 3000 francs pour les deux maisons.

Il est assuré mais sa police a brûlé dans l'incendie. Il a souscrit deux assurances, la première auprès de la compagnie du Soleil pour une somme de 2 500 f et la seconde à l'Union pour 3 000 francs.

D'après l'opinion publique le feu ne peut avoir pour cause qu'un accident. Il a été causé probablement par des étincelles passant au-dessus de la cheminée ou par des trous dans les murs, la maison étant en mauvais état.

La malveillance est étrangère au sinistre, c'est certain, les époux Purcey quoique pauvres et à la tête de 4 enfants en bas-âge n'en sont pas moins travailleurs et estimés du public, sans compter que leur maison n'était pas assurée.

Personne n'a été blessé, les pompes de Vanne, de Ray et de Soing sont venues aider à éteindre le feu.

Voilà ce que dira le rapport des gendarmes sur ce bien triste incendie.